



## La Parole du Rav Brand

### Le 17 Tamouz et le 9 Av

Chacune de ces dates renvoie à cinq malheurs majeurs vécus par le peuple juif.

**Le 17 Tamouz :** au moment de la faute du Veau d'or, les Tables de la loi furent brisées ; durant le siège de Jérusalem qui dura plusieurs années et la famine qui s'ensuivit, à cette date, il n'y eut plus d'agneaux pour le sacrifice journalier ; les armées ennemies réussirent à percer une brèche dans les murailles de la ville et cela entraîna la destruction des Temples ; Apoustemos, un général romain, organisa l'autodafé des rouleaux de la Torah ; Menaché, le roi juif impie, installa une idole dans le Hékhhal, le sanctuaire du Temple.

**Le 9 Av :** les explorateurs découragèrent les Hébreux d'entrer en Erets Israël, et D.ieu décréta que cette génération n'y pénétrerait pas ; les deux Temples furent détruits ; cinquante-deux années après la destruction du Deuxième Temple, la ville de Bétar fut anéantie ; les Romains rasèrent et labourèrent Jérusalem afin de faire disparaître tout son souvenir.

#### Voici l'histoire de Bétar[1].

L'empereur Hadrien (qui régna entre 117-138) cherchait à supprimer de Jérusalem tout signe témoignant de la religion juive. Avec un fanatisme outrancier, les sages furent massacrés sans pitié, la pratique religieuse fut interdite [circoncision, prière, mikvé, etc.] et un lieu de culte dédié à une divinité romaine fut érigé sur l'emplacement du Temple[2]. Un juif organisa alors un soulèvement (vers l'année 123 de l'ère commune) ; il leva une armée juive de 400 000 soldats qui lutta courageusement contre les Romains. La réussite fut surprenante, et permit de chasser les envahisseurs. Bien que l'empereur déplaçât de plus en plus de soldats stationnés au Proche-Orient vers Erets Israël, l'armée juive les faisait reculer[3]. Durant deux ans et demi, les juifs jouirent d'une indépendance, et Rabbi Akiva soutenait activement le soulèvement[4]. Il appelait l'homme qui était à sa tête : Bar Kokhba, fils de l'étoile, en référence au verset : « Une étoile surgira de Yaacov... », espérant qu'il s'agissait du Machia'h[5], bien qu'à ce propos, l'un des sages ait critiqué Rabbi Akiva[6]. Après maintes batailles perdues, l'empereur fit appel à l'armée dirigée par Julius Severus, stationnée en Angleterre.

Après de longs combats, les juifs reculèrent, pour finir confinés dans Betar, une immense forteresse pratiquement imprenable. Un siège de plusieurs années s'ensuivit, mais sans succès. Découragés, les Romains prévoyaient de partir, jusqu'à l'arrivée d'un samaritain, un traître ! Il entra dans la ville par les égouts et pendant que rabbi Eléazar Hamodaï – chef religieux de la génération et oncle de Bar Kokhba – pria, il lui chuchota quelque chose à l'oreille. Il ressortit ensuite par le même chemin et rencontra des Romains. Ce manège se répéta plusieurs fois jusqu'à ce que Bar Kokhba en soit averti. Quand celui-ci s'enquit auprès de son oncle du contenu de ces discussions, il répondit qu'il n'était au courant de rien. Mais le samaritain affirma que le rav négociait la reddition de la ville. Lui faisant confiance, Bar Kokhba donna un coup de pied à son oncle, qui succomba. Une voix céleste se fit alors entendre au Beth Hamidrach : « Tu as tué le bras droit du peuple juif, grâce auquel toi, ton armée et le peuple dans la ville étaient protégés ; sans protection, vous êtes perdus. » Les Romains prirent immédiatement la ville et massacraient pratiquement toute sa population[7], et parmi eux des centaines de milliers des sages, leurs élèves et beaucoup d'enfants qui étudiaient la Torah. Pourquoi méritèrent-ils la mort ? Depuis la destruction de Jérusalem, ils allumaient des bougies dans la joie ! Car avant la destruction du Temple, certains habitants de Jérusalem, des escrocs, arnaquaient les braves hommes qui pèlerinaient durant les solennités. Or nous n'avons pas le droit de nous réjouir des châtiements des juifs voyous. Tant que son oncle vivait, il protégeait Bar Kokhba et son armée. En le tuant, la ville resta sans protection et fut la proie des impies romains. Cela se passa le 9 Av, et « Ce malheur fut aussi grave pour le peuple juif que la destruction du Temple[8]. »

[1] Yérouchalmi, Taanit, 4,5.

[2] Rabbi Avigdor Miller : Am Segoula 3, chapitre 14.

[3] Dio Cassius, Histoire Romaine, 69,13 ; Théodore Mommsen, Histoire Romaine, 5,545. [4] Rambam, Rois 11,3.

[5] Voir Sanhédrin 93b.

[6] Rabbi Yohanan ben Torta, Yerouchalmi.

[7] Voir Guitin 57b ; selon Dio Cassius, 580 000 moururent par l'épée, et beaucoup d'autres par la famine, le feu et des maladies. [8] Rambam, Taanit 5,3.

Rav Yehiel Brand

### La Question

Dans notre paracha venant clôturer le livre de Bamidbar, Hachem annonce à Moché les dirigeants qui prendront la relève de Moché et d'Aharon. Ainsi, le verset nous dit : "et voici les noms des hommes qui feront hériter de la terre, Elazar le Cohen et Yéhochoua bin Noun."

Comment comprendre que le verset nous dise : "et voici les noms des hommes" ? Il aurait été suffisant de nous dire : et voici les hommes ...

De plus, puisque nous savons que d'un point de vue effectif, c'est Yéhochoua qui sera le principal protagoniste de l'entrée en Erets Israël, comment comprendre que le verset commence par Elazar ?

Pour répondre à cela, il y a lieu de s'attarder sur la première bénédiction que nous disons dans la Amida qui se conclut ainsi : "mélekh ozer oumochia oumaguen..." ,

"Roi, qui aide, qui délivre, et qui protège..."

Or, nous pouvons relever que le nom Elazar comporte la racine du verbe aider (ozér) et que celui de Yéhochoua recèle celle de la délivrance (mochia).

Ainsi, lorsque Hachem annonce à Moché, qui seront les successeurs qui reprendront le flambeau, Il ne se limite pas à désigner les protagonistes mais met l'accent sur leur nom révélant par là les deux dimensions d'aide et de délivrance qui seront indispensables à la conquête, et dans cet ordre bien précis.

Par ailleurs, nous pouvons constater que lors du premier retour d'Israël sur sa terre à la fin de l'exil babylonien, se trouvent à sa tête Ezra (dont le nom a également pour racine l'aide) et Yéhochoua Cohen gadol, regroupant à nouveau ces deux dimensions permettant l'installation en terre d'Israël.

G.N.

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	19 : 09	20 : 25
Paris	21 : 09	22 : 22
Marseille	20 : 40	21 : 46
Lyon	20 : 49	21 : 58
Strasbourg	20 : 46	21 : 59

\* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

### N° 398

### Pour aller plus loin...

**1)** Pour quelle raison Moché s'adressa spécifiquement aux chefs de tribus des béné Israël afin de leur enseigner les lois concernant les Nédarim et les Chévuote (vœux et serments) ? Ces lois concernent pourtant l'ensemble du Klal Israël ?!

**2)** Quel rapport pourrait-il y avoir entre l'état d'un vin (sa nature), et le verset déclarant (30-3) : « Lo ya'hel dévaro, kékhoul hayotsé mipive yaassé » ?

**3)** Il est écrit (31-23) : « Kol davar acher yaavor baech taavirou baech, akh bémei nida yit'hata » ; et Rachi d'enseigner à propos de l'expression « bémei nida » : "Nos maîtres entendent par cette expression : « L'eau qui suffit pour l'immersion d'une Nida » (Vayikra 15-19); autrement dit : Le volume de 40 Séa. Quel incroyable 'Hidouch rapporté par l'un de nos Maîtres, concerne la purification d'une Nida ?

**4)** Il est écrit (33-22) : « Vayissou mérisa, vava'hanou bikéhelata ». Que s'est-il passé à Kéhelata ?

**5)** Il est écrit (34-7,8) à propos des limites de la terre d'Israël tombant en héritage aux béné Israël : « Voici quelle sera pour vous la frontière au nord : De la grande mer, vous tracerez une ligne à Hor-la montagne. De Hor-la montagne, vous la tracerez jusqu'à 'Hamate .. ». À quelle ville fait précisément référence le lieu appelé 'Hamate (2 opinions) ?

**6)** Il est écrit (35-33) à propos de l'interdit d'accepter une rançon pour dispenser quelqu'un de s'enfuir de sa ville de refuge: « Vélo ta'hanifou ète haarets » ("vous ne rendrez point coupable le pays"). Généralement, le verbe « léha'hnif » fait référence à l'interdit de « flatter » autrui. Or, qui a-t-on le droit de flatter ?

Yaacov Guetta

Léilouy Nichmat Yaacov ben Hai Guetta

Léilouy Nichmat Yossef Serge ben David

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

**Doit-on faire le Gomel lorsque l'on voyage d'une ville à l'autre ?**

Il est rapporté dans le Choul'han Aroukh (219,7) que le Minhag Ashkénaze est de ne pas réciter la bénédiction du Gomel après avoir traversé une ville, car les sages n'ont institué cette bénédiction que pour ceux qui traversent le désert (où il y a un réel danger) tandis que le Minhag Séfarade est de réciter cette bénédiction après avoir traversé une ville au même titre que pour celui qui traverse le désert, car tous les chemins peuvent être dangereux (Yérouchalmi Berakhot 4,4) à condition de parcourir une "Parssa", soit le temps de parcourir 4 km qui est évalué à 72 minutes à pied. L'habitude est de se montrer rigoureux en définissant cela en une durée de 72 minutes peu importe le moyen de transport utilisé (et donc malgré le fait que les 4 km soient atteints bien avant les 72 minutes) [Hazon Ovadia p.365 ; Or Létsion 14,42 ; Birkat Hachem T.4 Perek 6,24 ; Chema Chlomo 3,4].

Et ainsi est la coutume dans la plupart des communautés Séfarades de réciter le Gomel lorsque l'on voyage d'une ville à une autre pour une durée > 72 minutes.

[Choel Vénichal 3,180 ; Ateret Avot 13,40 qui rapporte que c'est ainsi que procédaient les érudits au Maroc ; Maguen Avote p.405 ; Netivé Ame 219 ; Émek Yéhochoua 1,41. Certains rapportent que dans certaines contrées on s'abstenait de réciter le Gomel pour ce genre de trajet (Cof Ha'hayime 219,40 qui reprend la coutume décrite par le Knesset Hagedola, ainsi que le Alé Hadass 4,15). Cependant le Choel Vénichal (3,180) rétorque que le Knesset Hagedola est justement d'avis qu'il convient de réciter le Gomel même dans ces contrées ! Et il ne fait donc que rapporter un Limoud Zkhout sur ceux qui ont changé leur coutume d'origine. Et ainsi écrivent le 'Hazon Ovadia p.367/Birkat Hachem...]

Quant à la coutume Ashkénaze, le Roch (9,3) explique que le Yérouchalmi fait référence qu'à la Tefilat Haderekh (bénédition récitée lorsque l'on sort d'une ville pour une distance > 72 minutes) [Michna Beroura 219,22; Voir Or'hote Rabbénou 1 note 208 au nom du 'Hazon Ich/Tchouvot Veanhagot 1,199 ; 'Hout Hachani p.147 Chevet Halevy 10,21 qui écrivent qu'il convient de réciter cette bénédiction même de nos jours où la crainte des brigands/bêtes sauvages n'est plus vraiment d'actualité, et il en sera donc de même concernant le Gomel pour les Séfaradim qui suivent l'avis de la plupart des Richonim qui comparent le Gomel à la Tefilat Haderekh, ainsi qu'il en ressort selon le sens simple du Yérouchalmi précité].

David Cohen

## De La Torah Aux Prophètes

La haftara de cette semaine est la 2<sup>ème</sup> des 3 haftarot consacrées aux punitions qui sont lues durant la période de Ben Hamétsarim. Elle est extraite du 2<sup>ème</sup> chapitre de Jérémie et fait suite immédiatement à celle de la sidra précédente. La semaine dernière, le prophète avait brièvement expliqué en quoi consistait le péché du peuple qui entraînerait la destruction du Temple et l'exil. Dans notre texte, il rentre plus dans les détails. Tout d'abord il va s'adresser à tout le peuple, aux juifs simples « nommés Yaakov », ainsi qu'aux familles nobles désignées par « Israël », et également aux femmes. Pourtant fidèles à Hachem dans le désert, celles-ci

participèrent activement aux offrandes idolâtres. Yirmiya commence par rappeler que, peu de temps après le décès de Yéhochoua, déjà les juifs se tournèrent vers des dieux étrangers en abandonnant Hachem. Le prophète rappelle les bontés d'Hachem qui les a affranchis de la servitude égyptienne, leur a donné la Torah et les a conduits vers une terre fertile. Cependant, au lieu d'apprécier les bienfaits d'Hachem et de Le servir avec reconnaissance, les Béné Israël vont rejeter le joug de la Torah. Ils vont ignorer D... pour lui préférer des divinités sans efficacité, comparées à des citernes fissurées.

Ainsi, en se tournant vers des idoles sans valeur, ils sont devenus eux-mêmes « sans valeur », menant une existence dénuée de sens. Jérémie va reprocher aussi, aux différents guides de la nation, de ne pas

## Jeu de mots :

La clim c'est des frais...

## Devinettes

- 1) Qui était le demi-frère de Kaleb ben Yéfouné? (Rachi, 32-12)
- 2) Quelle tribu n'est pas allée faire la guerre pour la conquête d'Erets Israël mais est malgré tout sortie en guerre contre Midian ? (Rachi, 31-4)
- 3) Qui était considéré dans sa tsidkout aussi important sur les 12000 hommes qui ont été envoyés faire la guerre contre Midian ? (Rachi,

- 31-6)
- 4) Quels sont les deux ustensiles dans la Torah qui sont appelés saints ? (Rachi, 31-6)
- 5) Quelle « arme » utilisait Pin'has pour faire tomber les rois de Midian qui volaient en l'air, grâce à la sorcellerie de Bilam ? (Rachi, 31-6)
- 6) Quelle est la meilleure « arme » que possédaient les Béné Israël ? (Rachi, 31-9)
- 7) Quelles sont les deux tribus qui étaient riches en troupeau ? (32-1)
- 8) Jusqu'à quand un mari peut-il annuler le vœu de son épouse qu'il a entendu ?

## Réponses aux questions

1) Du fait que les dirigeants (chefs, présidents) ont généralement tendance à faire de grandes et belles promesses (notamment en période électorale); cependant, ils ne les tiennent quasiment jamais ! Voilà pourquoi la Torah avertit particulièrement ces hommes (Raché Hamatote) placés à la tête du peuple, en déclarant à chacun d'entre eux (30-3) : « Lo ya'hel dévaro, kékhoh hayotsé mipive yaassé » (chacun d'entre vous ne profanera sa parole, tout ce qui sortira de sa bouche, il devra l'accomplir !) ('Hatam Sofer)

2) La parole a un effet si puissant (dans ce monde et dans les mondes supérieurs) qu'elle influe même sur la nature d'un vin contenu dans un tonneau fermé ! En effet, lorsqu'on presse les raisins (desquels provient ce vin contenu dans ce tonneau fermé) tout en parlant ; même si ce fût de vin (pourtant bien scellé) se trouve à une certaine distance du pressoir, ce vin remue dans son tonneau ! (sous « l'influence des paroles émises » lors du pressage des raisins). ('Hida, 'Homate Anakh, ote beit, Chir Hachirim ote beit)

3) Selon l'opinion du Maharil (hilkhote nida outevila), une femme Nida pourrait se purifier de son impureté en se trempant dans un "bor mikvé" (d'un volume de 40 séa) rempli

uniquement de poissons, du fait que ces derniers sont des "guidoulei mayime" (créatures provenant de l'eau), et que par conséquent, ils ont le même din (statut halakhique) que l'eau elle-même ! (Otsar Chaachouïme rapportant le Sefer Maharil)

4) C'est à cet endroit que Korah et son assemblée furent engloutis miraculeusement dans la terre ! (Targoum Yonatan Ben Ouziel).

5) Tibériade (Targoum Yonatan Ben Ouziel) Antioche (Targoum Yérouchalmi)

6) Son épouse (pour favoriser le Chalom Bayite)

- Son créancier, afin que ce dernier puisse permettre à son Baal 'Hov (celui ayant la dette à rembourser) de prolonger l'échéance de remboursement qu'il doit.

- Ses élèves, afin que ces derniers soient toujours en mesure d'écouter et d'accepter l'enseignement de leur maître.

- Son maître, afin que celui-ci veuille prodiguer avec joie et amour son savoir en Torah à son élève.

- Toutes personnes susceptibles de nous suivre (par le biais de cette flatterie) dans le chemin de l'étude de la Torah et dans la pratique des mitsvot.

(Or'hote Tsadikim, Chaar Ha'hanifoute)

Réponses n°397  
Pinhas

**Enigme 1 :** Quel lien y a-t-il entre la faute des Béné Israël avec Baal peor et les élèves de rabbi Akiva ?  
Même nombre de morts 24.000.

**Enigme 2 :** En voyage dans une ville, un homme pose la même question à environ 100 personnes, et tout le monde lui donne une réponse différente. Que leur a-t-il demandé ? "Quelle heure est-il exactement ?"

**Rébus :** Baies / Canoë / 't / Qui / Nattes / Ebay / Tôt / n / Âme



# A La Rencontre De Nos Sages

## Rabbi Yits'hak Abrabanel

Né en 1437 à Lisbonne, au Portugal, Rabbi Yits'hak Abrabanel, également connu sous le nom de Abrabanel, est l'une des figures les plus éminentes du judaïsme médiéval. Issu de la célèbre famille Abrabanel, il était aussi un homme d'État, ministre des finances des royaumes du Portugal, de Castille, d'Aragon et de Naples mais aussi un philosophe et commentateur biblique. Il est né dans une famille juive prestigieuse et influente, prétendant descendre du roi David. Son père, Yéouda Abrabanel, était un érudit et un homme d'affaires respecté qui inculqua à son fils une solide éducation en théologie, philosophie, sciences, et langues. Dès son jeune âge, Yits'hak se distingua par son intelligence et son aptitude pour les affaires et les lettres.

**Carrière Politique et Finances :** La carrière d'Abrabanel s'orienta rapidement vers les finances et la politique. Au Portugal, il devint trésorier du roi Alphonse V, pour lequel il gérait les finances royales avec une grande compétence. Cependant, son implication dans la politique royale le mit parfois en danger. En 1483, il fut accusé à tort de complot contre le roi Jean II, ce qui le força à fuir au Portugal pour se réfugier à Tolède (Espagne). En Espagne, Abrabanel reprit une position de premier

plan, servant de conseiller financier à Ferdinand et Isabelle. Malgré son statut et ses contributions, il ne put empêcher l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492. Refusant de se convertir au catholicisme, il choisit l'exil, quittant l'Espagne pour Naples, puis pour d'autres villes italiennes où il continua son travail.

**Contributions Intellectuelles et Spirituelles :** Outre ses compétences en finance et en politique, Abrabanel fut surtout connu pour ses écrits bibliques et philosophiques. Il écrivit des commentaires sur une grande partie de la Torah, notamment sur les livres Yéochoua, les Juges, Chmouël, les Rois, les Prophètes... Ses commentaires se distinguent par leur profondeur intellectuelle et leur intégration de la philosophie aristotélicienne et de la théologie juive. Abrabanel écrivit également des traités philosophiques et apologistiques, tels que "Les Fondements de la Foi" et "Les Principes de la Foi". Dans ces œuvres, il défend les principes fondamentaux du judaïsme contre les critiques des philosophes non juifs et rationalistes de son temps. Son approche combine une rigoureuse analyse rationnelle avec une profonde dévotion religieuse, faisant de lui un pont entre la tradition juive médiévale et la pensée renaissante.

**Exil et Dernières Années :** L'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492 fut un tournant majeur dans la vie d'Abrabanel. Contraint de quitter l'Espagne

avec sa famille et des milliers d'autres Juifs, il trouva refuge à Naples, où il servit de nouveau comme conseiller financier du roi Ferdinand Ier. Cependant, les guerres et les invasions déstabilisèrent rapidement la région, forçant Abrabanel à fuir à nouveau, cette fois-ci à Venise, puis à Corfou, et finalement à Monopoli, en Italie. Malgré les difficultés de l'exil, Abrabanel ne cessa jamais d'écrire et de s'impliquer dans les affaires communautaires juives. À Venise, il poursuivit ses travaux intellectuels tout en continuant à jouer un rôle crucial dans la gestion des finances des communautés juives locales.

**Héritage et Influence :** Rabbi Yits'hak Abrabanel quitta ce monde en 1508 à Venise, mais son influence perdure. Ses écrits continuent d'être étudiés par les érudits juifs et non juifs, et ses commentaires bibliques sont considérés comme des œuvres majeures de l'exégèse juive. Son intégration de la philosophie et de la théologie a influencé de nombreux penseurs ultérieurs, tant dans le judaïsme que dans le christianisme. Abrabanel est également un symbole de résilience et de fidélité à la foi juive face aux persécutions. Sa capacité à naviguer dans les eaux troubles de la politique médiévale tout en préservant son intégrité religieuse et intellectuelle a été et continue d'être un exemple inspirant pour les générations futures.

David Lasry

## Birkat Mordekhaï

### Reconnaître les dons célestes pour les préserver

Dans la paracha, il est écrit : "Or, les enfants de Reouven et ceux de Gad possédaient de nombreux troupeaux, très considérables. Lorsqu'ils virent le pays de Yâzer et celui de Gilâd, ils trouvèrent cette contrée avantageuse pour le bétail [...] Ils dirent encore : "Si nous avons trouvé faveur à tes yeux, que ce pays soit donné en propriété à tes serviteurs ; ne nous fais point passer le Jourdain." (Bamidbar 32, 1-5).

Par ailleurs, il est dit dans le midrach (Yalkout Chimoni Matot, 85) : "Trois cadeaux ont été créés dans ce monde : la sagesse, la force et la richesse. Cependant, s'ils ne viennent pas de Dieu, ils finissent par disparaître. Il y eut deux sages dans le monde : Bilâm parmi les nations et A'hitofel en Israël, tous deux, ont été perdus dans ce monde et dans l'autre. Deux riches ont existé : Kora'h en Israël et Haman parmi les nations, tous deux, ont été perdus. Il en est de même pour les fils de Gad et de Reouven, qui étaient très riches et avaient beaucoup de troupeaux qu'ils chérissaient. Ils s'installèrent de l'autre côté du Jourdain et furent les premiers à être exilés." (Yalkout Chimoni Matot, 85)

Il est clairement expliqué que leur exil précoce était dû à leur attachement excessif à leurs troupeaux. Quel lien cela a-t-il avec le fait de "ne pas venir de D."?

Les Sages nous enseignent que ce qui est désigné par "ne pas venir de Dieu" est à approfondir. Existe-t-il réellement quelque chose qui ne vienne pas de D. ?

Est-ce que richesse, force et sagesse ne proviennent pas toutes du Créateur ?

La réponse réside dans l'attitude humaine, sa reconnaissance et la clarté de sa perception de ce qui est reçu de d'Hachem. Toute sagesse, force et richesse viennent de Lui. Cette reconnaissance doit accompagner l'homme en permanence. En l'absence de cette conscience claire, ces dons risquent de lui être retirés.

Les Sages donnent alors des exemples en révélant que Bilâm, malgré la sagesse extraordinaire qui lui fut accordée, ne l'a pas utilisée pour atteindre des sommets, il est resté "Bilâm le méchant" et n'a pas atteint les hauteurs de Moché. En effet, cette sagesse lui fut retirée, faute de reconnaître qu'elle venait de D... Bilâm a commencé à croire que la sagesse lui appartenait, brisant ainsi le lien entre le donneur et le receveur de sagesse : En conséquence, la sagesse lui fut ôtée.

Il en fut de même pour A'hitofel, malgré sa grandeur d'esprit, et pour Kora'h et Haman dans leur richesse, ainsi que pour Chimchon dans sa force. Le même destin a touché les tribus de Reouven, Gad et la demi-tribu de Menaché. Leur manque de reconnaissance continue envers le Créateur a conduit à la perte de leurs dons.

Aussi, pour préserver les dons divins, il est impératif de renforcer notre reconnaissance claire et continue de leur origine divine. La vérité fondamentale est que tout vient d'Hachem.

Puissions-nous être protégés et gardés par Lui, afin que ces bénédictions ne nous soient jamais retirées. Amen

Yonathan Haik

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta  
bat Florence Myriam Simha

## La Paracha en Résumé

- La Paracha de Matot commence par expliquer les lois du "Neder".
- Les Béné Israël se vengèrent du peuple de Midyan en les exterminant.
- Les tribus de Gad et Reouven proposent de s'installer en terre d'Israël, mais à l'Est du Jourdain. Hachem accepta.
- La Torah détaille ensuite tous les campements des Béné Israël, depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à l'arrivée en Israël.
- La Torah délimite la terre d'Israël à partager entre les tribus concernées et nomme un chef de tribu.
- Chaque tribu donnera 4 villes aux Léviim, afin qu'ils soient proches de chaque tribu, facilitant ainsi, le don de la dîme et l'enseignement de la Torah.
- Sur les 48 villes des Léviim, 6 d'entre elles seront des villes de refuge, permettant d'accueillir un tueur involontaire.
- Le livre de Bamidbar se conclut par l'histoire de l'héritage des filles de Tsélof'had.

## Enigmes



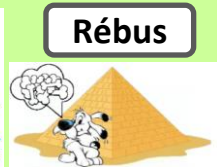
### Enigme 1 :

En étant cassé je suis plus utile que quand je ne le suis pas, qui suis-je ?

### Enigme 2 :

Quelles sont les deux lettres qui ne sont pas juxtaposées dans toute le Tanakh ?

## Rébus



## La Force d'une parabole

Dans une petite ville française existait une école de grande renommée. En effet, la qualité de son enseignement et l'expertise de sa pédagogie en avaient fait un fleuron dans son domaine. Des experts du monde entier se pressaient pour s'inspirer de ce modèle et ainsi espéraient l'importer chez eux. Durant des décennies, la ville était connue grâce à son célèbre établissement et son aura rayonnait aux quatre coins du globe.

Cependant, une vieille habitude venait ternir cette image. A l'arrière du bâtiment, existait un grand terrain qui, au fil du temps, s'était transformé en décharge public. Pire encore, certains y déversaient

les eaux usées de leur maison sans se soucier que cela affaiblissait le mur de l'école. Malgré toutes les mises en garde, personne ne prenait vraiment conscience du risque encouru. Chacun se disant que son seau ne causait pas tellement de tort. Et puis un beau jour, un fracas bouleversa la tranquillité des habitants. L'école entière s'était effondrée ! La stupeur était palpable mais elle laissa place progressivement à la tristesse et même à quelques regrets. Bien que les dommages n'étaient que matériels, la perte était immense. Puis le temps passa, mais aucun signe de reconstruction n'apparaissait. Les habitants s'affairaient à différents recours mais rien n'avancait. Certains cherchaient à faire intervenir des contacts haut placés mais sans succès. D'autres tentèrent même d'envahir le site pour tenter une reconstruction forcée. Mais tous se

demandaient : quand verra-t-on enfin la reconstruction ?! Voyant cela, le maire convoqua une réunion générale et s'adressa aux habitants avec fermeté et une pointe d'ironie: "Vous vous fatiguez à protester et à exiger le début des travaux, mais en parallèle vous continuez à polluer le terrain en y déversant vos eaux usées! Comment voulez-vous qu'on envisage la reconstruction alors que la cause de la destruction est toujours présente....!"

Ainsi, la Guemara nous enseigne que le Beth Hamikdash a été détruit principalement à cause du lachon ara. (Yoma 9b) Le Hafets Haïm nous demande: "Comment prier pour la reconstruction alors que nous n'avons pas résolu LA cause de sa chute..."

Jérémy Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Netanel est un jeune homme qui a une belle petite maison dans un des quartiers les plus recherchés de Yérouchalaïm. Beaucoup de promoteurs immobiliers sont venus le trouver afin de lui proposer une grande somme pour son pavillon, mais en vain, Netanel refuse à chaque fois. Ses voisins, quant à eux, finissent par vendre leur maison, ce qui augmente la pression sur Netanel, car les promoteurs veulent construire un grand immeuble à la place. Mais après plusieurs années, ils finissent par comprendre qu'ils ne le feront jamais changer d'avis et décident donc de commencer les travaux. Évidemment, ceci est très bruyant et Netanel se voit obligé d'aller passer quelque temps chez de la famille. Après plusieurs mois, lorsqu'il apprend que les travaux sont terminés, il regagne enfin sa petite villa qui trône maintenant au milieu de grands immeubles. Cela ne semble pas le déranger, bien au contraire, lui qui aime tellement son quartier, mais il découvre quelque chose qui le contrarie grandement. Pendant son absence, le promoteur Avner a décidé de grignoter une vingtaine de centimètres sur son terrain et d'y construire dessus son immeuble. Évidemment, Netanel ne se laisse pas faire et engage des poursuites. Obligé de reconnaître ses torts, il décide donc de proposer comme dédommagement de lui racheter à prix fort sa parcelle de terrain. Mais Netanel ne voit pas les choses de la sorte, il lui demande de prendre un couteau et à l'image d'un gâteau, de couper la part qui dépasse. Il rajoute que s'ils ne sont pas d'accord pour cela, il se suffira alors d'un seul et unique étage de cet immeuble flamboyant. Avner le regarde avec un rehaussement de sourcils et lui déclare qu'il s'agit d'un dédommagement vraiment exagéré. Il lui dit qu'il devrait se suffire de la valeur de la petite parcelle sans en faire toute une histoire. Mais Netanel ne compte pas se laisser faire et se dit qu'il est dans son droit. Qu'en pensez-vous ?

La Torah (Vayikra 5,23) nous enseigne que le voleur a le devoir de rendre ce qu'il a volé. Cependant, 'Hakhamim, pour laisser la possibilité au voleur de se repentir, ont autorisé qu'il rende la valeur de l'objet volé plutôt que l'objet lui-même lorsque celui-ci a été incorporé à une construction. Par exemple, s'il a volé une poutre et a construit avec sa maison, on lui permettra de restituer la valeur de celle-ci plutôt que de devoir détruire sa maison, d'après la Torah. Cependant, le Beth Yossef nous enseigne que cette Takana (décret) n'a été dite que sur les biens mobiliers et pas dans l'immobilier et ainsi tranche le Rama (H" M 360,1). Il semblerait donc qu'Avner doit rendre la parcelle de terrain à Netanel. Mais heureusement que Rav Zilberstein est là. Il rapporte au nom du Mabït que si le vol a été fait par inadvertance, le voleur ne sera pas obligé de rendre le bien ou terrain en question mais pourra le racheter au prix du marché. Et même si le Michné Lamélekh est en désaccord, il y a une règle d'or dans les jugements pécuriers selon laquelle celui auquel on veut faire sortir l'argent pourra arguer que lui pense comme l'avis qui le dédouane.

En conclusion, dans notre cas, Avner qui a volé par inadvertance un morceau du terrain de Netanel, pourra déclarer qu'il pense comme l'avis du Mabït qui l'autorise à juste payer le terrain volé et à ne pas restituer la parcelle elle-même. (Tirée du livre Oupiryô Matok, Béréchit, p. 114)

Haim Bellity

## Comprendre Rachi

« Toute chose qui viendra dans le feu, vous la ferez passer dans le feu, elle sera pure, toutefois, dans les eaux de nidda (eaux d'aspersion), elle sera purifiée, et tout ce qui ne vient pas dans le feu, vous le ferez passer par l'eau » (31/23)

Rachi explique que notre passouk vient nous donner le mode d'emploi pour pouvoir utiliser un ustensile ayant appartenu à un goy. Le processus est en 2 étapes :

**1<sup>ère</sup> étape :** « toute chose ... elle sera pure » Il s'agit de la cachérisation de l'ustensile, le principe étant « de la manière que l'ustensile absorbe, ainsi il rejette ». Par conséquent, de la façon que le goy l'a utilisé, ainsi on le cachérisé. Si c'est un ustensile qui a été utilisé avec de l'eau bouillante, on le cachérisera donc avec de l'eau bouillante : Aquala. Si c'est un ustensile qui a été utilisé avec le feu, pour rôtir par exemple une broche, un gril, on le cachérisera en le rendant blanc par le feu : Liboun.

**2<sup>ème</sup> étape :** « toutefois dans les eaux de nidda (eaux d'aspersion), elle sera purifiée ». La problématique est de savoir que signifie « les eaux de nidda » ?

**Rachi donne deux explications :** Selon le pchat : « les eaux de nidda », c'est l'eau mélangée avec la cendre de la Para Adouma (vache rousse). Ainsi, cette 2<sup>ème</sup> étape consiste à purifier un ustensile impur, dû au contact avec un mort, en l'aspergeant avec ces eaux de nidda.

**Selon le drach :** « les eaux de nidda », c'est un mikvé de 40 séa dans lequel se trempe une femme nidda. Ainsi, cette 2<sup>ème</sup> étape consiste à faire Tévilat kélim, c'est-à-dire tremper dans un mikvé de 40 séa un ustensile ayant appartenu à un goy même dans le cas où il n'a pas été en contact avec un mort. Ainsi, même après l'avoir cachérisé, la Torah demande de faire Tévilat kélim. Et c'est ainsi que Rachi va expliquer la fin de notre passouk « et tout ce qui ne vient pas dans le feu, vous le ferez passer par l'eau ». C'est-à-dire, un ustensile ayant appartenu à un goy mais ayant été utilisé exclusivement à froid, ne nécessite pas la 1<sup>ère</sup> étape de cachérisation mais nécessitera de le tremper dans un mikvé car après être sorti de la propriété d'un goy, pour pouvoir rentrer dans la propriété kadoch d'un Israël, cela nécessite de le tremper au mikvé.

**Le Ramban demande :** 1. Pourquoi le passouk qui me parle de la cachérisation des ustensiles utilisés par le goy à chaud ne me parlerait-il pas de la cachérisation des ustensiles utilisés par le goy à froid, à savoir de bien frotter avec de l'eau pour enlever toute chose interdite qui aurait pu rester collée ? 2. La Guémara (Avoda Zara 75) apprend la source de Tévilat kélim en associant la 1<sup>ère</sup> étape du passouk où après avoir parlé de la cachérisation d'un ustensile ayant été utilisé à chaud par un goy, le passouk ajoute « elle sera pure ». Cela nous apprend qu'après l'avoir cachérisé par la Agala ou Liboun, il faut le purifier en le trempant au mikvé afin de le rendre pur, avec la 2<sup>ème</sup> étape du passouk « toutefois dans les eaux de nidda » m'apprenant qu'il faille le tremper dans un mikvé de 40 séa comme pour une femme nidda. Et donc la Guémara ne ramène pas du tout comme source la fin de notre passouk !? Or, selon Rachi, la fin de notre passouk écrit explicitement la Tévilat kélim donc si la Guémara cherche une source, la fin de notre passouk est la manière la plus claire, la plus appropriée et la plus explicite d'apprendre Tévilat kélim, ce serait la meilleure source, d'où la question du Ramban : pourquoi selon

l'explication de Rachi, la Guémara n'a-t-elle pas ramené la fin de notre passouk comme source pour Tévilat kélim ?

**Le Ramban explique différemment de Rachi :**

La 2<sup>ème</sup> étape parle des ustensiles ayant été en contact avec un mort dont leur purification est l'aspersion avec les eaux nidda, c'est-à-dire comme l'explique le Targoum Onkelos les eaux mélangées avec la cendre de Para Adouma. Et concernant la fin du passouk, pour les ustensiles ayant été utilisés exclusivement à froid, « vous le ferez passer par l'eau » ne signifie pas du tout le fait de les tremper dans un mikvé mais signifie que leur cachérisation passe par l'eau en les frottant pour enlever tout résidu interdit qui aurait pu rester collé. À remarquer que de l'explication du Ramban sur la Torah, il ressort que le Ramban pencherait pour dire que Tévilat kélim est d'ordre rabbinique. Or, sur la Guémara, le Ramban écrit que c'est un décret de la Torah !?

**Pour comprendre Rachi, on pourrait proposer trois réponses :**

1. La fin du passouk n'est pas assez explicite pour construire dessus la source de Tévilat kélim. En effet, on pourrait expliquer qu'il faille simplement bien nettoyer à l'eau tout résidu interdit qui aurait pu rester collé, comme le Ramban, mais maintenant que l'on a appris du début du passouk que Tévilat kélim existe alors Rachi préfère expliquer ainsi la fin du passouk.

2. On ne peut pas pour un ustensile neuf utiliser la fin du passouk comme source qu'il faille faire Tévilat kélim. En effet, on pourrait faire une distinction entre un ustensile utilisé par un goy même à froid mais finalement bien utilisé par un goy et c'est dans ce cas que la fin du passouk demande de faire Tévilat kélim, avec un ustensile neuf jamais utilisé par un goy et dans ce cas qui a dit qu'il faille faire Tévilat kélim ?! C'est pour cela que la fin de notre passouk ne peut pas être une source pour Tévilat kélim d'un ustensile neuf alors que le début de notre passouk, bien qu'il ait été utilisé à chaud par le goy, puisqu'il faut le cachériser par Agala ou Liboun, c'est tellement puissant que c'est comme si l'ustensile est devenu neuf, c'est pour cela que le début du passouk est une source pour Tévilat kélim d'un ustensile neuf.

3. Ma très chère 'Havrouta m'a éclairé en me montrant que Rachi écrit dans la Guémara (Avoda Zara 75) sur les mots "Tous les ustensiles ont besoin de Tévilat" : «Mêmes ceux ayant subi une Agala ou un Liboun ». Par ces mots, Rachi explique que la Guémara cherche une source même pour ceux ayant subi une Agala ou un Liboun. Or, la fin de notre passouk, quand bien même elle peut être une source idéale pour les ustensiles en général, elle ne peut pas toutefois être une source pour ceux ayant subi une Agala ou un Liboun car si la Guémara avait ramené la fin du passouk, on aurait dit : les ustensiles ayant appartenu à un goy doivent effectivement être trempés au mikvé mais des ustensiles qui ont subi Agala ou Liboun après être passés par l'eau bouillante ou le feu, inutile de les tremper au mikvé, la Agala ou le Liboun est tellement puissant qu'il n'est plus nécessaire de les tremper au mikvé. C'est pour cela que la Guémara a préféré ramener la source de Tévilat kélim du début du passouk quand bien même c'est moins explicite, mais on gagne qu'on apprend qu'il faille faire Tévilat kélim même pour les ustensiles ayant subi une Agala ou un Liboun.

« Il faut faire Tévilat kélim car l'ustensile est sorti de la touma d'un goy et va rentrer dans la haute kédoucha d'un Israël » (Yéroushalmi 5/15)

Mordekhai Zerbib